

## Newsletter #36 – 29 décembre 2015

### A l'attention des acteurs de la demande de logement social

*Cette newsletter est diffusée par l'équipe projet nationale en charge du déploiement de la réforme de la demande unique de logement social.*

#### **TRES IMPORTANT: REMPLACEMENT DES CERTIFICATS DU SNE LE 7 JANVIER**

Message à l'attention des guichets communiquant avec le SNE via des interfaces en mode synchrone ou asynchrone :

L'autorité de certification (gérée par la société Dymiotis sous la marque Certigna) émettrice des certificats utilisés par le système national d'enregistrement sera révoquée et remplacée simultanément le 7 janvier prochain.

**Cette mesure, dont le ministère ne maîtrise pas les modalités, est nécessaire pour:**

- la mise en conformité avec les nouvelles normes ETSI TS 119 411 et ETSI TS 119 412.
- l'anticipation de la mise en œuvre du règlement européen relatif à l'identification électronique et aux services de confiance, également nommé eIDAS. Celui-ci doit prendre effet en juillet 2016, et va se baser sur les spécifications ETSI.

Par conséquent, les **certificats électroniques de chiffrement et de signature fournis par Certigna** doivent être changés dans des délais très courts, **sur l'environnement de production comme sur l'environnement « école »**.

Le changement des certificats du **SNE se fera le 7 janvier 2016, au matin.**

Les guichets devront donc être **prêts à installer les nouvelles clés publiques de ces certificats le plus rapidement possible après le 7 janvier, idéalement le jour même**. En effet, dès lors que les changements seront faits sur le SNE, les **échanges avec les guichets utilisant les « anciennes » clés publiques ne fonctionneront plus**. Malheureusement, les clés publiques ne pourront être diffusées qu'après la révocation de l'autorité de certification actuelle, soit le jour même, 7 janvier.

Notez que cette installation informatique est relativement technique. Aussi, nous vous conseillons d'anticiper cette opération et de vous rapprocher, en cas de besoin, de votre éditeur de logiciel ou prestataire informatique local pour vous accompagner dans cette démarche.

Pour plus de précisions sur les certificats et la marche à suivre, nous vous invitons à vous reporter à la **Newsletter #28**, transmise le 6 février 2015 et disponible sur le site des professionnels du logement social, à l'adresse suivante :

[http://sne.info.application.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/Newsletter\\_28\\_cle0a9cda.pdf](http://sne.info.application.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/Newsletter_28_cle0a9cda.pdf)

#### **Rappel pour le bon fonctionnement des certificats**

Par ailleurs, nous profitons de ce message pour rappeler que **les services enregistreurs qui eux aussi renouvellent leurs certificats, quelle qu'en soit la cause, doivent également en transmettre la clé publique à leur gestionnaire territorial**. Sans quoi les échanges avec le SNE seront interrompus (voir également la Newsletter #28)